

5. Directives et orientations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales

Décision : SC-9/7 : Directives et orientations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales

Contexte :

Dans la décision SC-9/7, la Conférence des Parties a, entre autres, adopté le programme de travail pour l'examen et la mise à jour des directives et orientations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales et prié les experts de l'Outil et les spécialistes des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales de poursuivre leurs travaux sur l'examen et la mise à jour continus de l'Outil et des directives et orientations, conformément au programme de travail susmentionné.

Suite donnée :

	Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les Parties et autres intéressés disposant de compétences pertinentes sont invités à désigner des experts qui seront intégrés au fichier conjoint d'experts de l'Outil et des meilleurs techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales et à participer activement au processus d'examen et de mise à jour.	Parties Autres intéressés	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Les désignations d'experts pour intégration au fichier conjoint d'experts de l'Outil et des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales sont acceptées en tout temps.
b)	Les Parties et autres intéressés sont invités à communiquer au Secrétariat des informations sur les domaines de travail spécifiés dans le programme de travail présenté en annexe à la décision SC-9/7 concernant l'examen et la mise à jour des directives et orientations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales.	Parties Autres intéressés	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact ci-dessous.	De façon continue tout au long de l'exercice biennal

Point de contact :

M^{me} Ana Witt (E-mail : ana.witt@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8553, Fax : +41 22 917 8098).